

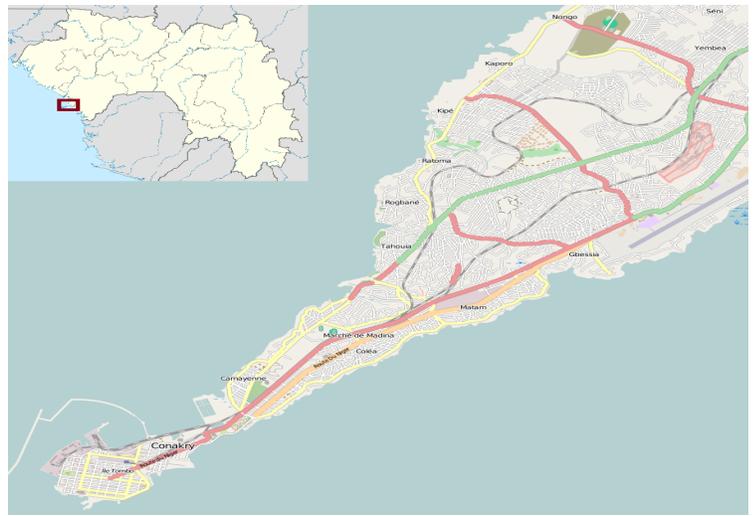


**NEWS¹ SITUATION TRACKING
GUINEA
BULLETIN DE SUIVI DE SITUATION**

Locations : Conakry

Issue : Crise syndicale

Date : Du 12 Février au 13 Mars 2018



PROFIL DES COMMUNAUTES

PARTIES PRENANTES

DESCRIPTION DE L'INCIDENT

Démographie de base :

Population

Conakry : Population : 1,661 million hab. (2014)

Géographie des points chauds :

Conakry : Capitale de la république de Guinée, Conakry est située sur l'océan Atlantique et se subdivise en cinq communes dont Kaloum ; Dixinn, Matam, Ratoma et Matoto.

Acteurs directs : Le syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG), le gouvernement, et les forces de l'ordre.

Personnes affectées : Les populations guinéennes (les parents d'élèves), les femmes, les élèves et les agents de force de l'ordre.

Acteurs intéressés : le Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire et de l'Education Nationale, les médias, la société civile, les leaders religieux, les partenaires techniques et financiers, le médiateur de la république, le Ministre conseiller personnel du chef de l'Etat.

Les actes de vandalismes, routes barricadées, pneus brûlés, circulation paralysée, échange de projectiles entre jeunes manifestants et agents de sécurité, coup de feu par endroits, arrestations etc. ont caractérisé la capitale guinéenne Conakry lors de ces dernières grèves organisées par le Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG). Il y avait longtemps et cela depuis 2006, Conakry et ses cinq communes, n'avait pas connu ce genre de mouvement syndical qui a presque secouée tous les secteurs dans le pays. A rappeler que les enseignants en grève exigent l'application totale et intégrale du statut particulier de l'éducation qui prévoit une augmentation de l'indice salariale obtenus sous le régime de feu Général Lansana Conté et confirmés en septembre 2016 lors des négociations entre gouvernement actuel et le syndicat de l'éducation. Et depuis lors, les closes de ces pourparlers tardent dans son application. C'est ainsi, le 12 février 2018, le SLECG par la voix de son Secrétaire Général Aboubacar SOUMAH et son équipe, ont dénoncé le manque de volonté du gouvernement à appliquer les accords déjà signés en 2017, concernant l'amélioration de leur condition de travail et l'augmentation des salaires à hauteur de 40% avec effet rétroactif. Et depuis lors, les enseignants des écoles publiques et privées ont déserté les classes pour suivre les mots d'ordre de grève lancés par l'actuel Secrétaire général du SLECG, Aboubacar SOUMAH. Les écoles sont restées fermées pendant plus d'un mois. Les parents d'élèves surtout des femmes et des jeunes, mécontents de cette absence de cours, ont pris d'assaut les rues de Conakry, les 12 et 13 mars 2018 provoquant des violences tous azimuts dans la capitale. Ces différents mouvements de mécontentement des populations ont aussi paralysé les activités socio-économiques avant qu'un

¹ NEWS : National Early Warning System (Système National d'Alerte Précoce-SNAP)

accord entre gouvernement et syndicat ne soit trouvé pour une sortie de crise.

Ces deux dernières années, les revendications syndicales sont devenues monnaie courante et impacte négativement sur la paix et la quiétude sociale dans le pays d'où la nécessité des autorités a accordé une attention particulière à ce phénomène pour éviter le pire.

Il est vrai que les syndicalistes ont suspendu la grève suite aux récentes négociations entre le gouvernement et le SLECG. Toutefois, il est impérieux que le gouvernement déploie tous les moyens nécessaires pour respecter cette fois-ci les closes de cette négociation afin d'éviter des grèves qui ont tendance à paralyser le système éducatif et économique.

Au regard de tout ce qui suit, il est nécessaire de faire ces recommandons ci-dessous :

Au Gouvernement :

- De respecter le délai pour la mise en œuvre des points de revendication des syndicalistes.

Au syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG) :

- D'informer les populations sur l'évolution de la mise en œuvre des différents points revendicatifs,

Aux forces de maintien d'ordre :

- A poursuivre leur mission de sécurisation dans le respect des normes conventionnelles.

A la Société civile de :

- Continuer à éduquer et sensibiliser les citoyens sur la non-violence et le renforcement de la cohésion sociale.

A la population de :

- Rejeter toute forme de violence et gérer de manière pacifique les conflits pour une cohésion sociale durable.
- Promouvoir le dialogue avec les autorités locales et les forces de l'ordre.
- Respecter les édifices publics ou symboles de l'Etat
- Eviter les actes de vandalisme.